

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

La VDC

LES VOILES DE CAPBRETON

5C

11 avril 2026

Capbreton

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est lesvoilesdecapbreton.com.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **72**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses par jour	Maximum par jour
11/04/2026	9h30	Variable	3

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **9h30**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit par le comité de course en message radio avec confirmation de chaque concurrent.
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Bouées	Contournement	Changement de parcours	Arrivée
Crayon Tétraèdre	- Suivant parcours	Sur tribord	Sur décision du comité de course	Crayon tétraèdre -

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre la bouée crayon jaune et la bouée tétraèdre orange.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre la bouée crayon jaune et la bouée tétraèdre orange.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est l'annonce des résultats
17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au local du club Les Voiles de Capbreton.
17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au local du club Les Voiles de Capbreton. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Toutes les** courses doivent être validées pour valider la compétition.
18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.
19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du comité de course ou du jury.
20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **120 minutes** avant le signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : **Pavillon Oscar**

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés : **Pavillon Alpha**
23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de diamètre adapté à l'embarcation et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche si navigation en solitaire.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

25 EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.). **Ou au choix**

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Éric LECERF

ANNEXE ZONES DE COURSE

Bouée1 N43°39.000 W01°27.666

Bouée2 N43°40.800 W01°27.200

Bouée3 N43°40.700 W01°28.000

Bouée4 N43°40.000 W01°29.000

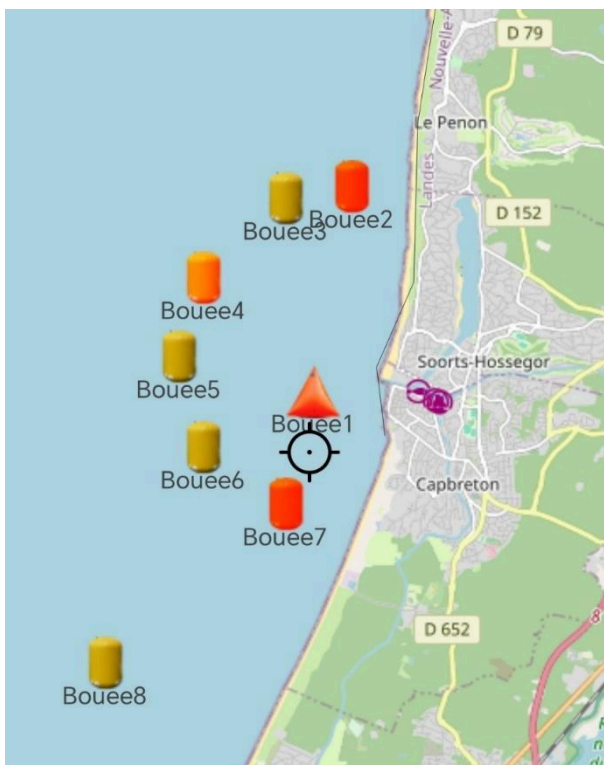
Bouée5 N43°39.300 W01°29.300

Bouée6 N43°38.500 W01°29.000

Bouée7 N43°38.000 W01°28.000

Bouée8 N43°36.600 W01°30.200

Boule Nord N43°45.480 W01°26.560



ANNEXE PARCOURS

Parcours n°1	Vent de Nord-Ouest	Flamme n° 1	Longueur indicative
Départ entre bouée n°1 Bâbord et bouée tube Bouée n°4 Bâbord Bouée n°6 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°4 Bâbord Bouée n°6 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°6 Bâbord Arrivée bouée n°1 Bâbord et bouée tube			10,2 Mn
Parcours n° 2	Vent de Nord	Flamme n °2	Longueur indicative
Départ entre bouée n°1 Bâbord et bouée tube Bouée n°2 Bâbord Bouée n°5 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°2 Bâbord Bouée n°5 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°2 Bâbord Arrivée bouée n°1 Tribord et bouée tube Bâbord			14 Mn
Parcours n° 3	Vent de Nord-Ouest	Flamme n °3	Longueur indicative
Départ entre bouée n°1 Bâbord et bouée tube Bouée n°3 Bâbord Bouée n°5 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°3 Bâbord Bouée n°5 Bâbord Bouée n° 1 Bâbord Bouée n°3 Bâbord Arrivée bouée n°1 Tribord et bouée tube Bâbord			12,6 Mn
Parcours n° 4	Vent de Sud-Ouest	Flamme n°4	Longueur indicative

Départ entre bouée n°1 Tribord et bouée tube Bouée n°6 Tribord Bouée n°4 Tribord Bouée n°1 Tribord Bouée n°4 Bâbord Bouée n°6 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°6 Bâbord Arrivée bouée tube et bouée n°1 Bâbord et bouée tube Tribord	10,2 Mn
---	---------

Parcours n°5	Vent de Sud	Flamme n°5	Longueur indicative
Départ entre bouée n°1 Tribord et bouée tube Bouée n°8 Tribord Bouée n°4 Tribord Bouée n°1 Tribord Bouée n°8 Tribord Arrivée bouée n°1 Bâbord et bouée tube			13,9 Mn
Parcours n°6	Vent de Sud	Flamme n°6	Longueur indicative
Départ entre bouée n°1 Bâbord et bouée tube Bouée n°7 Tribord Bouée n°4 Tribord Bouée n°1 Tribord Bouée n°7 Tribord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°7 Tribord Arrivée bouée n°1 Bâbord et bouée tube			8,6 Mn
Parcours n°7	Vent de Ouest	Flamme n°7	Longueur indicative
Départ entre bouée NO I Bâbord et bouée tube Bouée n°5 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°3 Bâbord Bouée n°5 Bâbord Bouée n°1 Bâbord Bouée n°5 Bâbord Arrivée bouée n°1 Tribord et bouée tube			9,4 Mn
Parcours n°8	Tout vent	Flamme n°8	Longueur indicative

Départ entre bouée n°1 Tribord et bouée tube BA Tribord Arrivée bouée n°1 Bâbord et bouée tube	15 Mn
--	-------

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores ou informera les participants par VHF sur le canal 72 et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

- Bouée 1
- Bouée 2
- Bouée 3
- Bouée 4
- Bouée 5
- Bouée 6
- Bouée 7
- Bouée 8

